20 février 2008 **08.323**

Question Marianne Ebel

Comment le DECS fait-il ses calculs?

La fermeture annoncée de la médiathèque de Neuchâtel intervient après 40 ans de services rendus par ce centre de documentation et de recherches pédagogiques appréciés par des milliers d'enseignant-e-s et d'élèves du bas du canton. Est-ce en compliquant l'accès à la médiathèque aux 2778 usagers réguliers du centre de Neuchâtel (chiffres de 2007) que le Conseil d'Etat entend appuyer le corps enseignant dans ses efforts de faire aimer l'école et la lecture aux élèves?

Longtemps, les collègues du Haut ont dû se contenter d'une petite antenne, mais depuis 2002, une belle médiathèque est née à La Chaux-de-Fonds, assurant un bon équilibre entre le littoral et les Montagnes.

Ce qui marche bien dans ce canton faut-il vraiment s'appliquer à le détruire pour avoir le sentiment d'avancer? Est-ce là ce que le Conseil d'Etat entend par "développer des synergies"? Quel gâchis.

Le Conseil d'Etat a-t-il pris en compte le fait que la médiathèque de Neuchâtel est de loin le plus important des 4 sites de la HEP-Bejune, tant en nombre d'usagers qu'en fréquentation et nombre d'emprunts? (selon les chiffres 2007 on dénombre 2778 membres actifs à Neuchâtel; 679 à La Chaux-de- Fonds; 552 dans le Jura et 272 dans le canton de Berne; l'année dernière, il y a eu 65.650 prêts à Neuchâtel; 24.365 La Chaux-de-Fonds; 15.987 Jura: 7070 Berne)

Soucieux de faire des économies sur le loyer jugé trop élevé à Monruz, le Conseil d'Etat a-t-il cherché d'autres locaux avant de prendre cette option problématique de tout concentrer à La Chaux-de-Fonds?

Comment le Conseil d'Etat peut-il justifier cette concentration à La Chaux-de-Fonds qui impliquera nécessairement de nouveaux travaux pour accueillir tous les livres et documents de Neuchâtel? A combien estime-t-il les coûts du déménagement de la médiathèque de Neuchâtel et de l'aménagement des locaux de La Chaux-de-Fonds?

Le Conseil d'Etat a-t-il compté, dans les économies annoncées, le prix du service de déplacement des livres qu'il a promis de mettre en place pour les enseignant-e-s du littoral et le coût écologique de ces déplacements réguliers?

Le Conseil d'Etat s'est-il préoccupé des conséquences négatives que pourrait avoir cette délocalisation pour la qualité de l'enseignement?

Une réponse écrite est demandée.